



No de résolution
ou annotation

11 août 2025

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 11 août 2025 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Kevin Stoddard, Clifford Lancaster, Guy Boutin et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le maire suppléant Gérard Tremblay est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 11 août 2025 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal - Assemblée régulière du 7 juillet 2025**
- 4 Période de questions - Sujets généraux**
- 5. Urbanisme**
 - 5.1. Lots n° 6 534 733, 6 534 734 et 6 534 735 - Nombre de cases de stationnement minimale - Dérogation mineure
 - 5.2. Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111 - Adoption
 - 5.3. Règlement numéro 337 relatif à la politique sur la participation publique - Deuxième projet - Adoption
 - 5.4. Stantec - Facture pour le portrait des risques aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes - Autorisation de paiement
 - 5.5. 2, avenue de Melbourne Sud - Fermeture d'une galerie et d'une partie du balcon
 - 5.6. 46, avenue de Melbourne Sud - Remplacement de la toiture
 - 5.7. 84, rue Principale Nord - Installation d'une nouvelle enseigne
 - 5.8. 1007-1009, rue Principale Nord - Changer 5 fenêtres et remplacer une porte par une fenêtre
 - 5.9. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Programme OASIS Volet 3 - Prolongation
 - 5,10, Rapport comparatif des permis émis par année - Dépôt
 - 5.11. Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Aide financière demandée refusée
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 6.1. Avizo Experts-Conseils inc. - Mesure et échantillonnage de boues - Offre de service
 - 6.2. Ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projet particulier d'amélioration - Aide financière accordée
 - 6.3. Épandage d'enrobés bitumineux - Ouverture de la soumission
 - 6.4. Aqua Data inc. - Validation du modèle hydraulique et analyse de diverses rues - Autorisation de paiement
 - 6.5. Dépenses mensuelles par le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles - Dépôt
 - 6.6. Université de Sherbrooke - Sécurité publique et cohabitation sur la rue Principale Nord à Richmond : un équilibre à trouver - Dépôt de mémoire de Jean-François Darveau
- 7. Service récréatif**
 - 7.1. Inexco Construction inc. - Excavation - Projet de jeux d'eau - Soumission



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 7.2. Charte municipale pour la protection de l'enfant – Adoption
- 7.3. Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture - Projet

8. Administration – Direction générale

- 8.1. Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt
- 8.2. Club de patinage artistique les Tourbillons – Ventes-débarras 2025 – Bilan et versement des profits
- 8.3. Équipe de hockey (Nicolas Couture) – Mauvaises créances
- 8.4. Excavation Richmond – Mauvaises créances
- 8.5. Élection générale 2025 - Personnel électoral – Rémunération
- 8.6. Granulab + – Travaux rue Gouin – Décompte progressif numéro 2 – Excavation Betts - Recommandation de paiement
- 8.7. WSP - Frais de maintenance et d'hébergement NosACTIFS Mobile et Web – Renouvellement annuel
- 8.8. Sécurino – Caméras de sécurité – Hôtel de ville, Aréna et Parc René-Thibault – Soumissions
- 8.9. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Pont abandonné sur le chemin Spooner Pond – Autorisation de démolition
- 8.10. Lot numéro 5 534 094 – Offre d'achat
- 8.11. État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Dépôt
- 8.12. Équité salarial – Soumissions
- 8.13. Enviro-SIG – Rapport de caractérisation biologique et de sensibilité hydrique – Offre de service

9. Police, incendies et sécurité civile

10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 10.1. Commission de la gouvernance
 - 10.1.1. Cercle des fermières
 - 10.1.2. Richmond en Riches Mots
- 10.2. MRC du Val-Saint-François – Demande à Hydro-Québec de revoir ses critères d'admissibilités dans les projets de centre photovoltaïque – Demande d'appui
- 10.3. Municipalité de Racine – Demande à Recyc-Québec de réviser la mise en place de son système de Consignation - Demande d'appui
- 10.4. Municipalité de Saint-Claude - Souper-bénéfice « du Bonheur en Bouche » - Invitation
- 10.5. The Record – Expo de Richmond - Publicité
- 10.6. Trio étudiants pour l'emploi – Gala du mérite étudiant – Invitation
- 10.7. Contrôleurs routiers - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec - Demande d'appui
- 10.8. Trans-Appel - Assemblée générale annuelle – Invitation
- 10.9. Couvent-Mont-Saint-Patrice - Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti - Demande de soutien
- 10.10. Corporation de développement industriel de la région de Richmond – Assemblée générale annuelle – Invitation
- 10.11. Cercle des fermières Richmond - Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Demande d'appui

11. Correspondances diverses

- 11.1. Corporation du Pays de l'Ardoise – Journal l'Ardoise
- 11.2. Règlement numéro 337 relatif à la politique sur la participation publique – Demande citoyenne
- 11.3. Réflexion sur la politique de participation publique et le maintien du droit au référendum



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 11.4. Chemin de fer St-Laurent & Atlantique – Bruit
- 11.5. Passage à niveau – Rue Adams

12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

13. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour

14. Affaires nouvelles

15. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2025-08-11-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2025-08-11-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2025 a préalablement été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière du 7 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS GÉNÉRAUX

- 4.1. M. Hubert Royer discute avec les membres du conseil sur le projet de trottoir sur l'Avenue de Melbourne Nord.
- 4.2. M. Paul Massé questionne les membres du conseil sur le projet de règlement n° 337.
- 4.3. M. Arthur Molinier se questionne sur l'avenir du projet immobilier de l'Ardoisier sur la rue Gouin.

2025-08-11-03

5. URBANISME

- 5.1. Lots n^{os} 6 534 733, 6 534 734 et 6 534 735 – Nombre de cases de stationnement minimale – Dérogation mineure
CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme le ratio de 1,33 case/logement pour l'aménagement de 3 stationnements à être implantés sur les lots portant les numéros 6 534 733, 6 534 734 et 6 534 735, situé sur les rues Gouin et Queen;
CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 108 stipule que le ratio doit être de 1,5 case/logement;
CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à régulariser le 0,17 case/logement manquant;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;
CONSIDÉRANT l'avis public paru le 23 juillet 2025 dans le journal local;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est objecté à la demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder, au propriétaire des lots portant les numéros 6 534 733, 6 534 734 et 6 534 735, sis sur les rues Gouin et Queen, une dérogation mineure rendant conforme le ratio de 1,33 case/logement pour l'aménagement de 3 stationnements, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-08-11-04

5.2. Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111 – Adoption

CONSIDÉRANT QU'au deuxième alinéa de l'article 113 paragraphe 12°, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'une municipalité peut régir ou restreindre, par zone, entre autres, l'abattage d'arbres, ainsi d'obliger tout propriétaire à garnir son terrain de gazon, d'arbustes ou d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 233.1, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que quiconque exécute un abattage d'arbre fait en contravention d'une disposition réglementaire adoptée en vertu du paragraphe 12° du deuxième alinéa de l'article 113 doit être sanctionné;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de permis et certificats n° 111 ne prévoit pas une sanction pour l'abattage d'arbre;

CONSIDÉRANT QU'il est donc nécessaire de prévoir des sanctions conformes à l'article 233.1 de ladite LAU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régir ou restreindre l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond doit apporter des modifications au Règlement de permis et certificat n° 111 afin de mieux encadrer les sanctions relatives à l'abattage d'arbre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par la conseillère Dubois lors de la séance du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été présenté et adopté le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été déposé et adopté le 7 juillet 2025;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111.

(Adoptée)

5.3. Règlement n° 337 relatif à la politique sur la participation publique – Deuxième projet - Adoption

Ce point est remis ultérieurement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-08-11-05

5.4. **Stantec – Facture pour le portrait des risques aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes – Autorisation de paiement**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement de la facture n° 2009325 à Stantec, au montant de 44 017,50 \$, taxes en sus, dans le cadre d'un portrait des risques aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes.

(Adoptée)

2025-08-11-06

5.5. **2, avenue de Melbourne Sud – Fermeture d'une galerie et d'une partie du balcon**

CONSIDÉRANT la demande visant à fermer la galerie existante, ainsi qu'une partie du balcon en façade de l'habitation, à installer deux fenêtres en aluminium de couleur blanche sur les murs extérieurs servant à fermer la galerie et à déplacer l'escalier en avant de la maison en face de la porte d'entrée;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la galerie et du balcon sera du même type de clin en vinyle de couleur bleu ciel/gris;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation au propriétaire du 2, avenue de Melbourne Sud pour fermer la galerie existante, ainsi qu'une partie du balcon en façade de l'habitation, installer deux fenêtres en aluminium de couleur blanche sur les murs extérieurs servant à fermer la galerie, déplacer l'escalier en avant de la maison en face de la porte d'entrée et que le revêtement de la galerie et du balcon soit du même type de clin en vinyle de couleur bleu ciel/gris, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-08-11-07

5.6. **46, avenue de Melbourne Sud – Remplacement de la toiture**

CONSIDÉRANT la demande qui vise à changer le toit en bardeau d'asphalte existant par un toit en tôle (Americana découpe), dont la couleur sera noire;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation au propriétaire du 46, avenue de Melbourne Sud pour changer le toit en bardeau d'asphalte existant par un toit en tôle (Americana découpe), de couleur noire, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-08-11-08

5.7. **84, rue Principale Nord – Installation d'une nouvelle enseigne**

CONSIDÉRANT la demande visant à installer une enseigne à plat de 22" x 60" et que le matériel utilisé sera Extira fabriqué par Lemay;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation au propriétaire du 84, rue Principale Nord pour installer une enseigne à plat de 22" x 60" et que le matériel utilisé sera Extira fabriqué par Lemay, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

2025-08-11-09

5.8. 1007-1009, rue Principale Nord – Changer 5 fenêtres et remplacer une porte par une fenêtre

CONSIDÉRANT la demande visant le remplacement de 5 fenêtres par des fenêtres de couleur blanche en aluminium avec trois carrelages en haut, une fenêtre se situe sur le mur latéral gauche, deux fenêtres se trouvent sur le mur latéral droit et deux fenêtres sont en façade, dont une donnant sur le balcon au premier étage et la seconde donnant sur la galerie au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT la demande visant le remplacement de la porte avant du rez-de-chaussée par une fenêtre;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte partiellement le règlement n° 76 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal de l'accepter sous condition afin que la couleur des cadres des fenêtres et des ouvertures s'harmonise avec l'ensemble du bâtiment et avec le voisinage;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation sans condition au propriétaire du 1007-1009, rue Principale Nord pour le remplacement de 5 fenêtres par des fenêtres de couleur blanche en aluminium avec trois carrelages en haut, ainsi que le remplacement de la porte avant du rez-de-chaussée par une fenêtre, sans condition, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

5.9. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme OASIS Volet 3 - Prolongation

Les membres du conseil prennent connaissance d'un courriel reçu du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs indiquant une prolongation jusqu'au 31 mars 2026 pour déposer les demandes relatives au Programme OASIS.

5.10. Rapport comparatif des permis émis par année – Dépôt

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des permis de construction émis pour la période se terminant le 17 juillet 2025, qui démontre que 76 permis ont été délivrés générant des investissements de plus de 3 272 777 \$, comparativement à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

77 permis et des investissements de 2 855 682 \$ pour la même période en 2024.

5.11. Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Aide financière demandée refusée

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) indiquant que l'aide financière demandée n'a pas été accordée. Il sera toutefois possible de présenter une nouvelle demande ultérieurement.

6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

2025-08-11-10

6.1. Avizo Experts-Conseils inc. - Mesure et échantillonnage de boues – Offre de service

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission n° 8807 d'Avizo Experts-Conseils pour mesurer les niveaux de boues des étangs et procéder à des échantillonnages, au montant de 3 946,78 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

6.2. Ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration - Aide financière accordée

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance reçue du ministère des Transports du Québec accordant à la Ville une aide financière de 50 000 \$ pour exécuter des travaux d'amélioration des rues de la ville, principalement les rues Market, Ann et Quinn.

2025-08-11-11

6.3. Épandage d'enrobés bitumineux – Ouverture de la soumission

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'épandage d'enrobés bitumineux et de la scarification sur une longueur totale de 290 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la soumission a donné le résultat suivant :

Soumissionnaires	Prix unitaire (avant taxes)/tonne		
Pavage Veilleux	ESG-14	210,00 \$	
	ESG-10	194,50 \$	
	Scarification	290 mètres	11 629,00 \$
David Leblond inc.	ESG-14	-	
	ESG-10	-	
	Scarification	290 mètres	-
Pavage Préfontaine	ESG-14	-	
	ESG-10	-	
	Scarification	290 mètres	-
Pavco Pavage	ESG-14	-	
	ESG-10	-	
	Scarification	290 mètres	-

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

du conseil de retenir la soumission de Pavage Veilleux pour exécuter une opération de scarification (planage) sur une longueur totale d'environ 290 mètres au montant de 11 629 \$, taxes en sus, ainsi que faire l'achat d'enrobés bitumineux au montant de 210 \$, la tonne métrique, taxes en sus, pour le ESG-14 et au montant de 191,50 \$ la tonne métrique, taxes en sus, pour le ESG-10, pour un maximum approximatif de 330 tonnes métriques, pour un montant de 64 892 \$, taxes en sus, pour un grand total maximal de 76 481 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2025-08-11-12

6.4. Aqua Data inc. - Validation du modèle hydraulique et analyse de diverses rues - Autorisation de paiement

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement de la facture n° 23967 d'Aqua Data inc., au montant de 7 314,25 \$, taxes en sus, dans le cadre d'une validation du modèle hydraulique et l'analyse de diverses rues.

(Adoptée)

2025-08-11-13

6.5. Dépenses mensuelles par le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles - Dépôt

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses mensuelles autorisées par le directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

(Adoptée)

2025-08-11-14

6.6. Université de Sherbrooke - Sécurité publique et cohabitation sur la rue Principale Nord à Richmond : un équilibre à trouver - Dépôt de mémoire de Jean-François Darveau

À la suite du dépôt du mémoire de M. Jean-François Darveau, un citoyen de Richmond, qui fait état de la circulation de véhicules lourds sur la rue Principale Nord et de la cohabitation avec les autres usagers de la route incluant les piétons. Ledit mémoire formule également des recommandations intéressantes qui méritent une analyse.

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville évalue la possibilité d'instaurer une vitesse maximale de 40 km/h sur l'ensemble de son territoire; QUE cette résolution soit également transmise au député de Richmond, M. André Bachand, à la direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à sa ministre M^{me} Geneviève Guilbault et à la direction de la Sûreté du Québec de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2025-08-11-15

7. SERVICE RÉCRÉATIF

7.1. Inexco Construction inc. - Excavation - Projet de jeux d'eau - Soumission

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission n° 205 d'Inexco Construction inc. pour l'installation de la plomberie et des bases pour les jeux d'eau, au montant de 95 912,78 \$, taxes en sus.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2025-08-11-16

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

7.2. Charte municipale pour la protection de l'enfant – Adoption

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

(Adoptée)

2025-08-11-17

7.3 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture - Projet

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture sera échue le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une élection municipale générale se tiendra en novembre, il est convenu de renouveler l'entente pour une année seulement;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente sera bénéfique pour les citoyens de Richmond, du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'entériner le projet d'entente conditionnellement à l'acceptation du présent projet par les municipalités de Melbourne et Cleveland; que le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général soient autoriser à signer ladite entente.

(Adoptée)

8. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2025-08-11-18

8.1. Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

(Adoptée)

2025-08-11-19

8.2. Club de patinage artistique les Tourbillons – Ventes-débarras 2025 – Bilan et versement des profits

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le versement de 1 302,36 \$ au Club de patinage artistique Les Tourbillons représentant les profits des ventes-débarras 2025.

(Adoptée)

2025-08-11-20

8.3. Équipe de hockey (Nicolas Couture) – Mauvaises créances

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de radier la mauvaise créance de l'équipe de hockey (Nicolas Couture) pour la location de la patinoire, au montant de 401,60 \$.

(Adoptée)

2025-08-11-21

8.4. Excavation Richmond – Mauvaises créances

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de radier la mauvaise créance d'Excavation Richmond, au montant de 893 \$.

(Adoptée)

2025-08-11-22

8.5. Élection générale 2025 - Personnel électoral – Rémunération

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la grille tarifaire suivante pour les diverses fonctions dans le cadre de l'élection général du 2 novembre 2025.

Élection générale 2025		
Fonctions	Taux municipal	TOTAL municipal
Président d'élection	3 400,00 \$	3 400,00 \$
Secrétaire d'élection	2 550,00 \$	2 550,00 \$
Personnel clérical	26,00 \$	- \$
Scrutateur	23,00 \$	1 725,00 \$
	23,00 \$	1 449,00 \$
	23,00 \$	- \$
Secrétaire d'un bureau de vote	22,00 \$	1 650,00 \$
	22,00 \$	1 386,00 \$
	22,00 \$	- \$
PRIMO	23,00 \$	241,50 \$
	23,00 \$	287,50 \$
Membre d'une commission de révision	24,00 \$	144,00 \$
Secrétaire de la commission de révision	24,00 \$	144,00 \$
Agent réviseur	22,00 \$	132,00 \$
Président d'une table de vérification de l'identité	21,00 \$	525,00 \$
	21,00 \$	441,00 \$
Membre d'une table de vérification de l'identité	21,00 \$	1 050,00 \$
	21,00 \$	882,00 \$
Formation du personnel électoral	23,00 \$	1 932,00 \$
		17 939,00 \$

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 2025-08-11-23
- 8.6. **Granulab + – Travaux rue Gouin – Décompte progressif numéro 2 – Excavation Betts - Recommandation de paiement**
Granulab
IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement à Excavation Betts, au montant de 51 709,97\$, taxes en sus, dans le cadre des travaux sur la rue Gouin, le tout approuvé par la firme Granulab+ chargée de la surveillance des travaux.

(Adoptée)
- 2025-08-11-24
- 8.7. **WSP - NosACTIFS Mobile et Web – Renouvellement annuel**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de payer le renouvellement auprès de WSP Canada inc. des frais de maintenance et d'hébergement de la plateforme *NosACTIFS* version mobile et web pour une période de 3 ans, à savoir pour 2025 (5 230.50 \$), pour 2026 (5 753.55 \$) et pour 2027 (6 308.90 \$), taxes en sus.

(Adoptée)
- 2025-08-11-25
- 8.8. **Sécurino – Caméras de sécurité – Hôtel de ville, Aréna et Parc René-Thibault - Soumissions**
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir les soumissions n^{os} 1048, 1049 et 1050 Sécurino pour l'achat et l'installation de caméras de sécurité à l'aréna, au montant de 1 682,88 \$, taxes en sus, au parc René-Thibault, au montant de 2 990,28 \$ (2 caméras) et à l'hôtel de ville, au montant de 1 777,86 \$, taxes en sus.

(Adoptée)
- 8.9. **Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Pont abandonné sur le chemin Spooner Pond – Autorisation de démolition**
Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance reçue du ministère des Transports et de la Mobilité durable informant la Ville que le pont abandonné sur le chemin Spooner Pond sera démolé au plus tard le 14 septembre prochain.
- 2025-08-11-26
- 8.10. **Lot numéro 5 534 094 – Offre d'achat**
CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de se porter acquéresse du lot n° 5 534 094 (rue Principale Nord);
CONSIDÉRANT QUE ce lot est contigüe au parc René-Thibault et qu'il serait souhaitable pour la Ville d'en avoir possession afin de l'aménager;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de présenter une promesse d'achat à la propriétaire du lot n° 5 534 094 au montant de l'évaluation municipale, soit 58 000 \$; **QUE** le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

8.11. État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Dépôt

Le directeur général dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025 tout en répondant aux questions des membres du conseil.

2025-08-11-27

8.12. Équité salarial – Soumissions

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission Benoît Lévesque : Ressources humaines afin de réaliser le programme de maintien de l'équité salariale au coût de 8 050 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2025-08-11-28

8.13. Enviro-SIG – Rapport de caractérisation biologique et de sensibilité hydrique – Offre de service

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission n° 2551 d'Enviro-SIG afin de produire la phase 1 d'une étude de contraintes biologique et une étude de sensibilité hydrique (travaux terrain), dans le cadre du projet de réfection du chemin Thomas -nécessaire vu la canalisation des fossés-, au coût de 2 000 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

10.1. Commission de la gouvernance

2025-08-11-29

10.1.1. Cercle des fermières

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le Cercle des Fermières;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non récurrente de 150 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 150 \$ au Cercle des Fermières.

(Adoptée)

2025-08-11-30

10.1.2. Richmond en Riches Mots

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le festival de slam : *Richmond en Riches Mots*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non récurrente de 500 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 500 \$ au festival de slam : *Richmond en Riches Mots*.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2025-08-11-31

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

10.2. MRC du Val-Saint-François – Demande à Hydro-Québec de revoir ses critères d'admissibilités dans les projets de centre photovoltaïque – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Val-Saint-François travaille actuellement sur un guide d'intégration sur les énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a lancé un appel d'offres en vue de faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité solaire photovoltaïque pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a pris connaissance des conditions d'admissibilité d'un projet de centrale photovoltaïque;

CONSIDÉRANT QUE parmi les conditions d'admissibilité il est mentionné qu'une centrale photovoltaïque ne peut être dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite introduire cette filière d'énergie de manière structurée et progressive aux meilleurs coûts pour l'ensemble de la clientèle au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Val-Saint-François est en accord avec la position d'Hydro-Québec concernant la protection des terres en culture ou à potentiel agricole, mais est d'avis que des exceptions devraient être considérées, même dans une première phase puisqu'il existe des terrains en zone agricole pour lesquels il n'existe aucun potentiel de culture;

CONSIDÉRANT QU'un projet de parc solaire sur un ancien site d'enfouissement en zone agricole pourrait être socialement accepté dans la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être une opportunité de revaloriser des sites impropres à la culture;

CONSIDÉRANT QUE la modification des critères d'admissibilité en ce sens permettrait davantage de possibilités à l'implantation de projets structurants dans les milieux;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond :

- appuie la MRC du Val-Saint-François quant à leur demande à Hydro-Québec de prévoir des exceptions à ses critères d'admissibilité pour les projets situés dans une zone agricole;
- demande à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie son appui;
- envoie cette résolution à l'UMQ, à la FMQ, à l'UPA, aux députés provinciaux de la région (MM. André Bachand, Gilles Bélanger et François Jacques) et à la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2025-08-11-32

10.3. Municipalité de Racine – Demande à Recyc-Québec de réviser la mise en place de son système de Consignation - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la mise en place des succursales de Consignation nuit aux commerces de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau système ne favorise pas l'achat de boissons telles que les boissons gazeuses, l'eau pétillante, l'eau, le jus, etc., dans des commerces de proximité tels les dépanneurs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la vente de ce type de produit peut représenter pour les commerçants un pourcentage considérable du chiffre d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les commerces de proximités dans les municipalités dites rurales sont essentiels à leur économie.

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

- **QUE** le conseil municipal appui la demande de la municipalité de Racine;
- **QUE** la Ville de Richmond demande l'appui de la MRC du Val-St-François ainsi que des municipalités environnantes.

(Adoptée)

2025-08-11-33

10.4. **Municipalité de Saint-Claude - Souper-bénéfice « du Bonheur en Bouche » - Invitation**

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond achète un billet pour l'événement « du Bonheur en Bouche », organisé par la municipalité de St-Claude, au coût de 65 \$, sans taxes.

(Adoptée)

10.5. **The Record – Expo de Richmond - Publicité**

Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande de publicité.

10.6. **Trio étudiants pour l'emploi – Gala du mérite étudiant – Invitation**

Le directeur général dépose un courriel invitant les membres du conseil municipal à participer au Gala du Mérite étudiant qui aura lieu le 10 septembre prochain.

2025-08-11-34

10.7. **Contrôleurs routiers - Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec - Demande d'appui**

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

QUE la Ville de Richmond appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise :

- au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- au bureau du premier ministre du Québec;
- à la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

(Adoptée)

10.8. Trans-Appel - Assemblée générale annuelle – Invitation

Le directeur général dépose un courriel invitant les membres du conseil municipal à l'assemblée générale annuelle de Trans-Appel qui aura lieu le 19 août prochain.

10.9. Couvent-Mont-Saint-Patrice - Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti - Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE le Couvent Mont Saint-Patrice a formulé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice figure au Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a cité officiellement, en 2016, dans un site patrimonial, l'ensemble architectural que compose l'église Ste-Bibiane, le presbytère et le Couvent Mont Saint-Patrice;

CONSIDÉRANT QUE le Couvent Mont Saint-Patrice est un organisme important pour la vitalité sociocommunautaire et culturelle de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le Couvent Mont Saint-Patrice vise la poursuite de travaux de mise aux normes qui en amélioreront l'accessibilité pour une clientèle variée;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de soutien financier du Couvent Mont Saint-Patrice au programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) visant l'exécution de travaux dans l'édifice patrimonial.

(Adoptée)

2025-08-11-35



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-08-11-36

10.10. Corporation de développement industriel de la région de Richmond – Assemblée générale annuelle – Invitation

Le directeur général dépose une lettre invitant les membres du conseil municipal à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement industriel de la région de Richmond qui aura lieu le 28 août prochain.

10.11. Cercle des fermières Richmond - Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Richmond a formulé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Richmond est un organisme actif dans le milieu regroupant plusieurs membres;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rejoint les objectifs de la Politique municipale amie des aînés de Richmond;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande du Cercle des Fermières de Richmond au programme Nouveaux Horizons pour aînés visant à exécuter des travaux dans leurs locaux, les rendant par le fait même plus accessible.

(Adoptée)

11. CORRESPONDANCES DIVERSES

11.1. Corporation du Pays de l'Ardoise – Journal l'Ardoise

Le directeur général dépose une lettre du Journal l'Ardoise informant la municipalité qu'il cède leur mission OBNL à la corporation du Pays de l'ardoise.

11.2. Règlement numéro 337 relatif à la politique sur la participation publique – Demande citoyenne

Les membres du conseil prennent connaissance de la pétition signée par plusieurs citoyens concernant le Règlement n° 337 relatif à la politique sur la participation publique.

11.3. Réflexion sur la politique de participation publique et le maintien du droit au référendum (régl. n° 337)

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre reçue d'un citoyen de Richmond concernant le Règlement n° 337 relatif à la politique sur la participation publique.

2025-08-11-37

11.4. Chemin de fer St-Laurent & Atlantique – Bruit

CONSIDÉRANT la plainte déposée par M. Donald R. Hughes de Richmond à propos du bruit généré par les locomotives de la compagnie de chemin de fer St-Laurent & Atlantique alors que les engins fonctionnent 7 jours par semaine nuit et jour;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire entraîne une pollution atmosphérique et sonore inutile dans un contexte d'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville a rencontré, à plus d'une occasion au cours de l'hiver dernier le gestionnaire sur place à Richmond pour lui faire part du même problème;

CONSIDÉRANT QUE ces rencontres n'ont absolument rien changé dans le comportement de la compagnie de chemin de fer;

CONSIDÉRANT QUE des engins fonctionnent également presque 24 heures par jour, particulièrement les fins de semaines, au cours de l'été;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond appui la plainte de M. Donald R. Hughes transmise à la ministre fédérale des Transports, l'honorable Chrystia Freeland; et, qu'une copie de la présente résolution et de la plainte de M. Hughues soient également transmises au député fédéral (M. Éric Lefebvre), au député provincial (M. André Bachand), au ministre fédéral des transports (l'honorable Chrystia Freeland) et à Saint-Laurent & Atlantique (M. Sylvain Larivé).

(Adoptée)

11.5. Passage à niveau – Rue Adams

Le directeur général dépose une lettre reçue d'une citoyenne. Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2025-08-11-38

12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 622 892,03 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 1^{er} août 2025.

(Adoptée)

2025-08-11-39

12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 115 687,03 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 1^{er} août 2025.

(Adoptée)

2025-08-11-40

12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver le paiement des factures de plus de 5 000 \$, totalisant 94 332,29 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2025	Avant taxes	Après taxes
<u>BIBLIOTHÈQUE R.C.M.</u>		
Quote-part 2025	12 947,01 \$	12 947,01 \$
<u>UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC</u>		
Honoraires professionnels	6 169,54 \$	6 981,73 \$
<u>PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.</u>		
Patch rue Bridge	5 393,75 \$	6 201,47 \$
<u>AXE CONSEIL</u>		
Étude - Voies cyclables	4 652,00 \$	5 348,64 \$
<u>EXCAVATION FRANCOIS ST-JEAN</u>		
Installation puisard - Rue Adam	6 784,53 \$	7 800,52 \$
<u>ENVIRO 5 INC.</u>		
Camion combine - Garage	5 176,50 \$	5 951,68 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC

Compteurs d'eau	9 416,55 \$	10 826,68 \$
-----------------	-------------	--------------

KEMIRA WATER SOLUTIONS

Sulfate d'aluminium	9 258,48 \$	10 644,93 \$
---------------------	-------------	--------------

TERRE NATURE INC.

Paysagement, plates-bandes & fleurs	4 565,00 \$	5 248,61 \$
-------------------------------------	-------------	-------------

SECURINO

Panneau incendie - Hôtel de ville	14 147,83 \$	16 266,47 \$
-----------------------------------	--------------	--------------

LES POMPES R. FONTAINE

Réparation pompe 1 - Poste St-Laurent	15 821,20 \$	18 190,42 \$
---------------------------------------	--------------	--------------

GRAND TOTAL	94 332,29 \$	106 408,16 \$
-------------	--------------	---------------

(Adoptée)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

- 13.1. Véronique Langlois questionne sur le mandat accordé à AquaData (point 6.4).
- 13.2. Paul Massé souhaite savoir s'il est possible d'obtenir une copie de documents déposés lors de la séance.
- 13.3. Anne-Marie Davidson questionne sur un parc.
- 13.4. André Todd suggère un élargissement de l'intersection de l'Avenue de Melbourne et du chemin Thomas dans le cadre des travaux de réfection de celui-ci.

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1. Les membres du conseil remercient et félicitent les organisateurs, les bénévoles et les ambassadeurs du Festival de l'auto ancienne de Richmond pour la réussite de l'événement.
- 14.2. Le maire souligne que les jeux d'eau seront finalement installés et ce, sans aide financière du gouvernement du Québec.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 35, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

(SIGNÉ)

MAIRE

(SIGNÉ)

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 814.

(SIGNÉ)

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier

2025-08-11-41